

Éoliennes de Beuzec : le projet remis sur les rails

L'installation de quatre éoliennes à Kermenguy, sur la commune de Beuzec est remise sur les rails. Suite à la demande de la société « SARL Énergie Éolienne », le tribunal administratif de Rennes a, mardi, annulé la décision préfectorale qui avait refusé le permis de construire de ces installations. Par arrêté du 29 octobre 2004, la préfecture avait refusé le permis de construire déposé par « la

SARL Énergie Éolienne » concernant la mise en place d'un nouveau parc de quatre éoliennes à Beuzec. L'État mettait alors en avant le fort impact visuel sur le paysage, « en raison de la proximité immédiate d'un rivage sensible sur le plan paysager ». De plus, le préfet avait considéré que ce nouveau projet de quatre éoliennes ne s'inscrivait pas de façon cohérente avec le parc déjà existant

des huit éoliennes de Goulien et de l'éolienne de Pors-Piron. La société s'était alors tournée vers le tribunal administratif de Rennes.

Rejet de l'annulation préfectorale

De son côté, le tribunal administratif a considéré que « les quatre éoliennes s'inscrivent dans un paysage de prairies sans intérêt agri-

cole et ont vocation à être implanté en dehors d'une zone d'intérêt écologique majeur ». Soulignant que ce futur parc était en continuité avec le parc existant de Goulien, le tribunal parle d'une « cohérence entre les deux parcs en terme d'impact paysager ». Le tribunal a donc décidé « d'annuler la décision du préfet et de condamner l'État à verser 500 € à la SARL Énergie Éolienne ».